

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Pré-demande pour une 1re demande de carte d'identité

Accéder au Service en ligne

Accessible avec un compte ANTS ou via FranceConnect.

Il faut renseigner certains éléments concernant votre identité et celle de vos parents.

Il faut ensuite vous rendre à la mairie pour finaliser la demande avec les documents justificatifs.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos documents justificatifs et recueillera vos empreintes.

Conservez le n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).

Attention

la pré-demande concerne uniquement un dossier déposé en France.

- Carte d'identité

